

pays. Eh bien ! je puis dire à l'honorable ministre que cela ne constituerait pas une réciprocité sur des conditions raisonnables, fût-elle même basée sur le fait que les Américains ont approuvé le dernier traité de réciprocité. C'était là un traité qui, durant les onze années qu'il fut en opération, nous a permis de vendre en franchise aux Américains plus du double de la valeur des produits que nous avons achetés d'eux ; nous leur avons vendu pour \$120,000,000 de plus que nous n'avons acheté d'eux, sous l'opération de ce traité ; et les Américains ont prétendu avec raison que la réciprocité pour être équitable devait leur permettre de nous vendre quelques-uns de leurs produits en échange de ceux qu'ils nous achetaient. Nous leur vendions nos produits naturels et nous n'achetions pas les leurs, sauf ceux qui venaient dans le pays pour l'exportation. Nous avions peu besoin de leur blé, de leur avoine, de leurs produits de la ferme, excepté le maïs. Nous n'avons pas acheté de leur bois ; nous n'avons pas acheté de leur poisson ; c'est à peine si quelques produits de la ferme, des forêts et des mines des Etats-Unis, trouvèrent place sur notre marché, et les Américains dirent : Si nous devons avoir un traité de réciprocité sur des bases justes et équitables, il faut que ce traité nous permette de vendre quelques-uns de nos produits en échange de ceux que nous achetons.

Eh bien ! M. l'Orateur, voilà le traité que nous devons faire avec les Américains, si toutefois nous en faisons un. Voilà le traité que les Américains ont le droit de demander, et si le gouvernement actuel du Canada n'est pas disposé à négocier un traité sur des bases justes et équitables, un traité qui permettra aux Américains de nous vendre leurs produits, de même qu'il nous permettra de vendre nos produits aux Américains, alors, il n'est pas en faveur d'un traité de réciprocité sur des bases justes et équitables, et il ne fait que tromper le pays, ses déclarations sont illusoire, lorsqu'il dit qu'il est en faveur d'un traité de réciprocité sur des bases justes et équitables. M. l'Orateur, le gouvernement n'est pas en faveur d'un tel traité ; un traité raisonnable, un traité basé sur la justice et l'équité ne sera pas accepté par le gouvernement qui administre actuellement les affaires du pays.

Dans son discours, ce soir, l'honorable ministre trompe le pays et s'efforce de tromper la chambre, lorsqu'il déclare que son parti et son gouvernement sont prêts à accepter un traité sur des bases justes et équitables. Il nous déclare que le haut commissaire aurait dit que les Américains n'auraient pas voulu, alors qu'il était à Washington, entendre parler d'un arrangement commercial. Pourquoi cela ? A cause de la faiblesse, de l'indifférence du gouvernement, à cause du mécontentement créé par les règlements des pêcheries ; à cause du mécontentement créé par les arrangements des droits de péage sur les canaux ; à cause du mécontentement créé par divers actes du gouvernement, actes qui semblent avoir été faits dans le but de rendre impossible la négociation de tel traité, ou de nuire au succès de telles négociations. Voilà pourquoi le haut-commissaire trouva à Washington l'état de choses dont il parle. Il a déclaré que l'action du gouvernement, la folie du gouvernement dans ses relations avec le gouvernement américain nous avaient conduits à deux doigts de la guerre, qu'un pas de plus dans la même direction pouvait précipiter les hostilités.

Le ministre des finances nous a dit que les résolutions Hitt étaient à peine oubliées, lorsque fut présenté le tarif-McKinley. Le bill-McKinley fut présenté à cette session, et ses résolutions furent inspirées par l'action de ce gouvernement, par la politique stupide de ce gouvernement dans ses rapports commerciaux avec cette grande nation. Nous ne pouvons imposer des conditions aux Etats-Unis, ce serait de la folie de notre part, que d'essayer de le faire. Une queue de cinq millions ne peut gouverner un chien de soixante et cinq millions, et bien que nous soyons un grand peuple par le nombre, nous ne pouvons intimider, forcer, ou, par un tarif hostile, contrôler une nation de 65,000,000. C'est une grande erreur de croire le contraire.

M. DAVIN : Nous ne sommes pas la queue du chien.

M. CHARLTON : L'honorable député, le fleau d'Assiniboia-ouest (M. Davin) —

Quelques VOIX : A l'ordre ! à l'ordre !

M. CHARLTON : Je retire l'expression.

Quelques VOIX : A l'ordre ! à l'ordre !

M. l'ORATEUR : Je crois que l'honorable député a retiré l'expression.

M. CHARLTON : Certainement, je l'ai retirée. J'ai dit la chose par inadvertance. L'honorable ministre des finances, parlant des résolutions-Hitt, nous dit qu'elles étaient à peine publiées lorsque le tarif-McKinley fut présenté. Le bill-McKinley est de la nature que nous pouvions attendre, à en juger par la politique du gouvernement envers les Etats-Unis. C'est une législation qui a été provoquée par le gouvernement ; c'est un état de choses qui existera entre les deux pays tant que le gouvernement canadien suivra la politique qu'il a adoptée et suivie. D'un autre côté, les résolutions-Hitt constituent une offre. Elles tiennent la branche d'olivier, et sont une preuve que si nous voulons négocier amicalement avec les Etats-Unis et dans un esprit de justice, et si nous désirons avoir des relations commerciales intimes avec ce pays, en dépit des dispositions désavantageuses du bill-McKinley, le gouvernement américain est prêt à entrer dans des négociations avec le Canada. Ces résolutions ne sont pas, comme le dit l'honorable ministre des finances, une proposition d'union commerciale. Ce n'est nullement une proposition définie, mais c'est une proposition généreuse, déclarant que lorsque le gouvernement canadien voudra s'assurer des relations commerciales intimes, et que nous nommerons trois commissaires pour discuter les conditions des négociations, les Etats-Unis nommeront, de leur côté, trois commissaires, non pas pour discuter les conditions d'un traité d'une nature déjà définie, mais pour négocier un traité de réciprocité, sans établir à l'avance quelles devront en être les bases. Et nous ne saurions dire qu'il en sera de telle ou telle manière ; nous ne pouvons dire que ce sera l'union commerciale ou la réciprocité complète ; mais nous avons une proposition nous invitant à délibérer si les deux pays peuvent régler leurs différends et s'entendre sur un mode de réciprocité complète, sur la négociation d'une plus grande liberté commerciale. Et si nos commissaires étaient nommés, devaient rencontrer les commissaires américains, et qu'il leur fût impossible de négocier un traité avantageux pour le Canada, nous ne